



JUN 27 1980

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

Distr.
GENERALEA/35/302
25 juin 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 26 de la liste préliminaire^x

LA SITUATION AU MOYEN ORIENT

Lettre datée du 24 juin 1980, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 16 juin 1980 (S/13999), j'appelle d'urgence votre attention sur une série de tentatives auxquelles ne cessent de se livrer les terroristes de l'OLP pour perpétrer des actes de terrorisme aveugle contre la population civile d'Israël :

a) Tôt dans la matinée du vendredi 20 juin 1980, trois terroristes ont été capturés alors qu'ils déposaient une bouteille thermos remplie d'explosifs sur la plage de Bat-Galim à Haïfa. Un dispositif, relié à la bombe, avait été réglé pour exploser plusieurs heures plus tard, au moment où la plage aurait été pleine de monde. Grâce à la vigilance d'un baigneur âgé qui a remarqué la bouteille, la police a pu désamorcer la bombe sans incident. Lors de l'arrestation des terroristes, on a découvert en leur possession une autre bouteille thermos remplie d'explosifs. Une tragédie de grande envergure qui aurait pu faire de nombreuses victimes innocentes parmi les civils, a pu ainsi être providentiellement évitée. L'OLP a revendiqué la responsabilité de ce crime dans une émission diffusée par la radio terroriste à Bagdad, le 22 juin 1980.

b) Dans l'après-midi du dimanche 22 juin 1980, un engin a explosé sous une voiture, sur la place du marché de Gaza. Le conducteur du véhicule a été légèrement blessé.

c) Dans les premières heures de la matinée du 23 juin 1980, une charge a explosé à un arrêt d'autobus dans le quartier de French Hill à Jérusalem, sans faire de victimes.

d) Dans la matinée du même jour, un engin placé en haut d'une échelle dans une épicerie a explosé à Pardez-Katz, dans la banlieue est de Tel-Aviv, blessant grièvement une femme enceinte et un autre client ainsi que l'épicier.

^x A/35/50.

Le même jour, l'OLP terroriste s'est vantée d'être responsable de ces trois tentatives de massacre sur les ondes de la station radio qu'elle exploite au Liban.

Ces lâches attentats ont une chose en commun. Chercher à massacrer des hommes, des femmes et des enfants innocents dans les endroits où la foule est dense, tels que plages, arrêts d'autobus et marchés en plein air.

Le meurtre insensé de civils est l'objectif barbare de l'OLP terroriste depuis qu'elle existe. Ses desseins, qu'ils aboutissent ou non, sont caractéristiques d'un groupe de criminels internationaux de la pire espèce, qui, dans le cas de l'OLP, se posent en combattants d'un mouvement de libération nationale.

Etant donné le caractère et les objectifs véritables de l'OLP terroriste, le Gouvernement israélien a le devoir, comme je l'ai indiqué dans de précédentes lettres, de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et la sécurité de ses citoyens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 26 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM
